

Conditions générales Presse Poker Tour

1. Sociétés Organisatrices

La société PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR LIMITED, société immatriculée à GIBRALTAR sous le numéro de registre 91767, dont le siège social est situé Suite15&17, Watergardens 3 à Gibraltar et le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (SPQR) situé 17, place des Etats-Unis 75116 Paris, organisent du 1er juin au 6 septembre 2009 un tournoi de poker gratuit, intitulé "Le Presse Poker Tour".

2. Personnes autorisées à participer au jeu

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique âgée de plus de dix-huit ans non interdite de jeu, à l'exclusion des membres du personnel, et des membres de leur famille, des sociétés organisatrices.

La fourniture de toute fausse information par l'un des participants quant à son âge ou à son lieu de résidence entraînera automatiquement l'annulation de sa participation au jeu et la perte de ses éventuels gains éventuels.

3. Inscriptions

Pour accéder aux qualifications, le participant doit être inscrit en tant qu'utilisateur. Si tel n'est pas le cas, il doit procéder à la création et l'ouverture d'un compte utilisateur sur www.partouchegame.com.

Pour s'inscrire, le participant doit remplir correctement un formulaire d'inscription conformément aux dispositions prescrites sur le site.

4. Déroulement du jeu

Les inscriptions sont gratuites et sans conditions de dépôt.

4.1 Les Tournois Online (étape 1)

La personne désirant participer accède à l'un des 25 tournois en ligne proposés sur le site Internet www.poker.partouche-game.com grâce au mot de passe qui leur aura été révélé sur le site www.pressepokertour.com et sur les sites des Presses Quotidiennes Régionales (PQR) participantes.

Cette première étape qualificative en ligne se déroulera du 1^{er} juin 2009 au 12 juillet 2009 et est ouverte à toutes les personnes régulièrement inscrites conformément à l'article 3 du présent règlement. Chaque tournoi en ligne qualifiera 2 joueurs soit seront qualifiés au total 50 joueurs qui accéderont à l'une des finales régionales organisées dans 5 casinos Partouche.

Ces tournois de Texas Hold'Em freeze-out se déroulent comme suit :

- Cave de 1500
- Augmentation des blinds toutes les 6 minutes.

4.2 Les finales Régionales (étape 2)

Cinq finales régionales sont organisées dans l'enceinte de 5 casinos Partouche:

- Forges les Eaux pour la région Nord
- Pornic pour la région Ouest
- Royat pour la région Centre
- Arcachon pour la région sud Ouest

-Palm Beach Casino de Cannes pour la région Sud.

Chaque tournoi regroupe 10 des 50 joueurs qualifiés lors des tournois de qualification online. Les finales régionales se dérouleront à compter du 11 juillet 2009.

Aucun droit d'entrée ne sera demandé aux participants.

A l'issue des finales régionales les 10 meilleurs joueurs (2 joueurs par tournoi) remporteront un lot (cf. article 7 infra), et seront qualifiés pour participer à la Grande finale.

4.3 La Grande Finale (étape 3)

La Grande Finale regroupe les 10 meilleurs joueurs sélectionnés lors des finales régionales et se déroulera le 30 août 2009 au Palm Beach Casino.

Le gagnant de la Grande Finale se verra offert les frais d'inscription au Main Event PPT 2009 qui se déroulera au Palm Beach de Cannes ainsi qu'une voiture (cf. article 7 infra).

Aucun droit d'entrée ne sera demandé aux participants.

5. Règles du jeu

Les tournois du "Presse Poker Tour" sont soumis aux règles du Texas Hold'em.

Les règles sont celles fixées et arrêtées par Partouche Interactive Gibraltar Ltd et sont consultables en ligne sur le site www.poker.partouche-game.com

En cas de contestation, le dernier mot revient aux organisateurs.

6. Remboursement des frais de participation au jeu

La participation au jeu est entièrement gratuite. Les frais de connexion à Internet pour les qualifications en ligne sont intégralement remboursés par les organisateurs dans les conditions suivantes:

-remboursement des frais de connexion: lorsque la connexion à Internet sur le site www.partouche-game.com s'effectue au moyen d'un modem et d'une ligne téléphonique, les frais de connexion sont remboursés sur simple demande envoyée par voie postale à l'adresse suivante:

Partouche Interactive Gibraltar Limited
Suite15&17, Watergardens 3,
Gibraltar

La demande de remboursement doit être formulée par écrit et être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP et de la photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet, précisant les dates et heures de connexion au cours desquelles le participant s'est connecté au site www.partouche-game.com. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être identiques à ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet.

Toutefois, si un participant bénéficie d'un accès gratuit ou d'une connexion illimitée, la participation au jeu à partir de l'adresse www.partouche-game.com ne donnera pas lieu à remboursement des frais de connexion.

-Les frais de déplacement et d'hébergement :

Ils restent à la charge exclusive des participants dans leur intégralité.

7. Dotations

Les 50 vainqueurs sélectionnés lors des tournois en ligne de l'étape 1 (cf. article 4.1 supra) remportent leur ticket pour participer à l'une des 5 demi-finales régionales (cf. article 4.2 supra).

Les 2 meilleurs joueurs de chaque demi-finale sont qualifiés pour participer à la Grande Finale, ultime étape du tournoi.

Le participant classé troisième d'un tournoi de la seconde étape remporte un week-end d'une valeur de 250 Euros au sein du Casino Partouche.

L'ensemble des 10 qualifiés de l'étape 2 se verront remettre un package cadeau Partouche Poker incluant une casquette, un T-shirt Partouche Poker et un DVD de poker.

Le vainqueur de la Grande Finale (cf. article 4.3 supra) remportera un ticket d'une valeur de 8500 Euros pour le Main Event du Partouche Poker Tour 2009 et l'hébergement pendant toute la durée du tournoi ainsi qu'une voiture d'une valeur de 12 000 Euros.

Les 9 joueurs restants remporteront leur ticket pour participer à un tournoi qualificatif pour le Main Event du Partouche Poker Tour 2009 d'une valeur de 1075 Euros par ticket.

Les prix attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

8. Droit à l'image

Le vainqueur à l'issue de la Grande Finale autorise expressément les organisateurs à fixer et à reproduire son image sur tous supports, à des fins commerciales et/ou publicitaires, ainsi qu'à inclure lesdites reproductions dans toute oeuvre future, en tout ou partie et sur tous supports, sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération.

Il renonce à tout recours contre les organisateurs du fait de l'utilisation de son image et ne saurait prétendre à un quelconque dédommagement à ce titre. Il garantit également les organisateurs de la disponibilité de son image et de ce que ces derniers peuvent librement et paisiblement exploiter celle-ci dans les conditions fixées au présent règlement, sans porter atteinte à des droits de tiers.

La présente autorisation est donnée pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection accordée par le droit applicable aux oeuvres de l'esprit.

9. Données à caractère personnel

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les données collectées sont destinées aux organisateurs, responsables du traitement, qui utilisent ces données pour la gestion du jeu et, le cas échéant, à des fins de prospection commerciale. Les données collectées peuvent être communiquées à des tiers, sauf opposition expresse des participants.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés directement par les participants, à partir du site www.partouchegame.com. En cas de fermeture de leur compte, les informations personnelles des participants sont cryptées et sauvegardées. Elles ne sont supprimées qu'après l'expiration du délai légal de prescription.

Les marques et les logos utilisés par les organisateurs sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou logos, sans l'autorisation expresse des organisateurs est prohibée.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables, et aucun recours ne pourra être engagé contre eux, en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de la force majeure, privant partiellement ou totalement les vainqueurs du bénéfice de leur gain.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant les phases qualificatives online du jeu se fait sous l'entière responsabilité de l'internaute. En conséquence, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement des phases qualificatives du jeu.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les prix si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigent.

Dans ce cas les modifications seront opposables aux joueurs, les organisateurs s'efforceront dans la mesure du possible de tenir informer les joueurs de toute modification majeure. Il incombe néanmoins aux joueurs de consulter régulièrement les informations disponibles sur le site.

La participation au jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement est soumis au droit de Gibraltar. Tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumis à l'appréciation des tribunaux de Gibraltar. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier unilatéralement le présent règlement.

Le non-respect par l'un des participants de l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement entraînera l'annulation de sa participation et, le cas échéant, le retrait du lot qu'il aurait gagné.

Fait à Gibraltar le 28 mai 2009

Article 6 modifié le 01^{er} juillet 2009